

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 254-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.710

Déposée le: 19.11.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Riesen (Sonceboz-Sombeval, PSA) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 450/2019 du 8 mai 2019
Direction: Direction des finances
Classification: —
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

Point 1 : adoption sous forme de postulat
Point 2 : adoption sous forme de postulat
Point 3 : adoption et classement



Stratégie de mise à disposition des données publiques (Open Data)

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'élaborer une stratégie cantonale de libre accès aux données publiques. Cette stratégie doit être transversale et intégrer toutes les Directions ;
2. de mettre à disposition les données en format téléchargeable sur la plateforme Suisse open-data.swiss ;
3. d'encourager l'utilisation de données publiques pour la recherche et l'innovation auprès des institutions publiques.

Développement :

En 2014, le Conseil fédéral a adopté une stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse : la stratégie Open Government Data (OGD, 2014-2018). Le principe est de mettre à disposition librement les données récoltées et détenues par l'administration. Le libre accès de ces données est uniquement autorisé s'il ne contrevient pas au droit en vigueur (notamment aux dispositions sur la protection des données et de l'information et sur le droit d'auteur). Les données à publier concernent tous les sujets et toutes les Directions (données météorologiques, environnement, démographie, géographiques, santé, politique, etc.).

Début février, le portail suisse pour l'OGD a été mis en ligne (opendata.swiss). Plusieurs cantons (Genève, Valais, Bâle-Ville, Zurich, Zoug, Thurgovie, Grisons) ainsi que certaines villes (Bâle, Berne, Genève, Zurich) en plus de diverses administrations fédérales et entreprises parapubliques y participent.

La mise à disposition de données publiques sur un portail tel que opendata.swiss, en vue de leur libre réutilisation, est un pas nécessaire de la part des autorités publiques dans le contexte de la stratégie de digitalisation de l'Etat. Avec un accès facilité vers l'information, une telle plateforme apporte davantage de transparence à la population et permet de susciter un réel dynamisme économique et scientifique. Une stratégie Open Data contribue également à renforcer l'efficacité des services publics par un échange de données facilité entre les administrations. Par un accès plus facile à l'information, l'économie se renforce, notamment par le développement et la mise en place de services novateurs. Selon l'European data portal, le marché direct des données ouvertes augmentera de 36,9 % pour atteindre une valeur de 75,7 milliards d'euros en 2020 pour l'UE28¹. L'impact sur l'économie Suisse de ce marché est de taille et Berne ne peut rester en retrait dans ce domaine. Un exemple d'utilisation de données publiques bernoises est le « Show Room » développé par des étudiants de l'Institut d'Informatique de l'Université de Berne (IWI), disponible à l'adresse <http://opendata.iwi.unibe.ch>, avec un exemple qui concerne spécifiquement le Grand Conseil bernois : <http://grossrat-bern.opendata.iwi.unibe.ch>.

Le canton de Berne comporte déjà un portail de statistiques permettant l'accès et le téléchargement libre des données cantonales. Ces statistiques peuvent facilement être mises à disposition sur la plateforme Suisse opendata.swiss. Une réflexion plus générale sur les données ouvertes doit être menée en parallèle, afin d'encourager et faciliter la publication sous forme téléchargeable de données supplémentaires, déjà récoltées par le canton.

Finalement, le canton de Berne, par les liens qu'il entretient notamment avec ses hautes écoles et son université, devrait envisager des moyens pour encourager l'utilisation de ces données.

Réponse du Conseil-exécutif

1. Le gouvernement ouvert et le libre accès aux données publiques font partie des thèmes sur lesquels portera la Stratégie pour une administration numérique que le Conseil-exécutif doit encore édicter en 2019. La mise à disposition de certaines informations publiques sera ainsi

¹ Chan, Wae, Wendy Carrara, Eva van Steenbergen, Sander Fischer, Fraunhofer Fokus, Sogeti, Open Data Institute, et al. Creating Value through Open Data Study on the Impact of Re-Use of Public Data Resources. Luxembourg : Publications Office, 2015

fixée au plan stratégique et d'emblée prise en compte à l'avenir dans l'exécution des projets. Cette stratégie prévoira de définir la hiérarchisation, la coordination et la réalisation des différents éléments et projets de la stratégie de numérisation dans une planification opérationnelle et pluriannuelle des priorités. Publique, cette stratégie sera revue chaque année et adaptée le cas échéant aux nouvelles réalités. La promotion et l'utilisation des données gouvernementales ouvertes dans le canton de Berne seront donc étudiées plus en détail et précisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique.

En conséquence, le Conseil-exécutif propose d'adopter ce point sous forme de postulat.

2. Le canton de Berne dispose déjà de plusieurs portails de données, tels que le Portail des statistiques² et le Géoportail³. Le Conseil-exécutif est prêt à examiner la possibilité de les rattacher, avec d'autres données cantonales, au portail national opendata.swiss. Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie pour une administration numérique évoquée plus haut, il étudiera les possibilités en ce sens avec l'Office fédéral de la statistique qui est désormais chargé de l'exploitation du portail suisse. Cependant, les données cantonales n'y seront rattachées qu'à condition que les charges afférentes restent acceptables, que la structure du portail soit optimisée et que les doublons soient évités.

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à adopter ce point sous forme de postulat.

3. De toutes les institutions publiques du canton de Berne, ce sont surtout les Hautes écoles qui travaillent dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Dans un grand nombre de spécialités et de disciplines, leurs chercheurs et chercheuses s'efforcent d'ores et déjà de fonder l'acquisition de nouvelles connaissances sur les données disponibles en libre accès. En outre, de nombreuses études réalisées dans les domaines des sciences humaines, économiques et sociales de même que sur des questions techniques et scientifiques, intègrent des données générées et mises à disposition par des services publics. Durant la formation universitaire, la relève scientifique est déjà familiarisée avec ces possibilités offertes pour la recherche.

Les hautes écoles du canton de Berne (Université de Berne, Haute école spécialisée bernoise et Haute école pédagogique germanophone) sont membres de la Conférence suisse des recteurs des hautes écoles swissuniversities et participent à ce titre à la stratégie commune des hautes écoles suisses consistant à promouvoir la vision de l'« open science » dans les prochaines années. Le but est d'exploiter de manière ciblée les possibilités offertes par la transition numérique pour rendre librement accessible à tous (« open access ») non seulement les résultats de la recherche financée par des fonds publics, mais aussi les données sur lesquelles se fondent ces résultats. L'Université de Berne a déjà mis en ligne son portail « Open Science » sur le sujet.⁴

² <https://www.be.ch/portal/fr/veroeffentlichungen/statistiken.html>

³ <https://www.geo.apps.be.ch/fr/>

⁴ https://www.unibe.ch/universitaet/dienstleistungen/universitaetsbibliothek/service/open_science/index_ger.html

En conséquence, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter ce point et de le classer.

Destinataire

- Grand Conseil